

# FORUM

DOSSIER

## JEUNES MAJEURS : DES APPROCHES INNOVANTES POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEUR PARCOURS VERS L'AUTONOMIE



- 03** *ÉDITO*
- 04** *ACTUALITÉ*  
ENSEMBLE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE : LA CNAPE SE MOBILISE
- 05** *BILLETÉRIE POPULAIRE JOP 2024*  
LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 : UN GESTE FORT POUR LES ENFANTS PROTÉGÉS
- 6** *HANDICAPS*  
CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP : UN POINT D'ÉTAPE EN DEMI-TEINTE
- 8** *JUSTICE PÉNALE DES MINEURS*  
VERS DES SOLUTIONS ÉDUCATIVES ADAPTÉES POUR LES JEUNES AUTEURS D'INFRACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL
- 10** *PROTECTION DE L'ENFANCE*  
MENTORAT ET PARRAINAGE : DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
- 26** « HISTOIRES PARTAGÉES » : PROMOUVOIR LA LECTURE AU SERVICE DE L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS
- 12** *VULNÉRABILITÉS ET PRÉVENTION*  
ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RÔLE DE PREMIER ÉDUCATEUR DE LEURS ENFANTS
- 15** *DOSSIER*  
JEUNES MAJEURS : DES APPROCHES INNOVANTES POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEUR PARCOURS VERS L'AUTONOMIE
- 23** *VIE ASSOCIATIVE*  
RENCONTRE AVEC MATHIEU KLEIN, PRÉSIDENT DU HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL
- 25** *TERRITOIRES*  
PLAIDOYER : PORTER LA PAROLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
- 27** *ÉVÈNEMENTS*  
▶ LA CNAPE FÊTE LES 20 ANS DES CEF  
▶ « JEUNESSES EN REPRÉSENTATIONS DANS LE TRAVAIL SOCIAL » : DES ANNÉES 30 JUSQU'À NOS JOURS

FORUM est une publication trimestrielle éditée par la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE) - 33 avenue d'Italie 75013 Paris - Tél. 01 45 83 50 60 - www.cnape.fr - E-mail : contact@cnape.fr ♦ **Fondateurs** : Jean-Jacques Andrieux et Robert Bouquin ♦ **Directeur de la publication** : Didier Tronche ♦ **Directeur de la rédaction** : Pierre-Alain Sarthou ♦ **Rédactrice en chef** : Zoé Bouvet ♦ **Comité de rédaction** : Marie-Pierre Auger, Thibaud Cado, Michaël Da Costa, Pauline de la Losa, Alexia Martel, Lorette Privat ♦ **Ont collaboré à ce numéro** : Célia, Sarah et Théo du comité EPE, Claire Fabre, Mathieu Klein, David Pioli, Anne-Solène Taillardat, Fanny Trehen ♦ **Graphiste-maquettiste** : Hélène Tellier ♦ **Création** : Big cheese ♦ **Abonnements et publicité** : Gilles Davaine ♦ **Pour vous abonner au magazine FORUM**, rendez-vous sur le site Internet de la CNAPE, rubrique « Le magazine Forum » ♦ ISSN 2105-6196 ♦ **Impression** : Imprimerie Gantier, 59582 Marly.





## ÉDITO

Par Didier Tronche, président de la CNAPE

Depuis le début de l'année, la CNAPE joue un rôle crucial et central dans les débats parlementaires sur la protection de l'enfance, affirmant sa position comme un acteur clé et reconnu du secteur. La récente série de décès tragiques d'enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, a déclenché une onde de choc médiatique et une réaction virulente des députés face à l'inaction des pouvoirs publics de tous ordres.

En avril, sous l'impulsion du groupe socialiste, une commission d'enquête a été créée à l'Assemblée nationale pour identifier les dysfonctionnements de l'ASE et formuler des recommandations législatives, réglementaires et budgétaires. La CNAPE, représentant les associations de protection de l'enfant, a été parmi les auditionnés.

De son côté, le Sénat a commandé un rapport sur la mise en œuvre des lois de 2007, 2016 et 2022 au Conseil économique social et environnemental. Pierre-Alain Sarthou, directeur général de la CNAPE a été auditionné, le 24 avril, dès sa mise en place par la Présidente de la commission des Affaires sociales.

Nous savons que les apports de la CNAPE auront leur importance, la co-rapporteuse du rapport étant Josiane Bigot, présidente d'honneur de notre fédération et avec laquelle je me suis entretenu dès la saisine du Président du Sénat.

Par ailleurs, dans le cadre de la semaine de contrôle de l'action gouvernementale, la CNAPE a participé le 3 avril à une table ronde à l'Assemblée nationale sur les défaillances de l'aide sociale à l'enfance, organisée par la députée Marianne Maximi du groupe LFI. Ce débat a permis de dresser un état des lieux des défis actuels et des solutions envisageables, avant l'audition de la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, Sarah El Haïry, par les députés. État des lieux connu de tous, qui nous a poussé, tout au long de l'année, à réagir vivement, par communiqués de presse, souvent au seul nom de la CNAPE et parfois avec d'autres grandes organisations, pour dire notre opposition à certains discours politiques qui en matière de solidarité, de justice, de respect des personnes n'ont pas leur place.

Pour les semaines à venir, nous devons rester mobilisés pour ne pas laisser le principe de la primauté éducative être détricoté par un tout-répressif qui engorge les discours politiques, en matière de soutien à la parentalité ou de prise en charge des mineurs délinquants. Le principe du «tu casses, tu ré pares» doit s'inscrire dans un processus éducatif pour être efficace ; les annonces trop rapides de remise en cause du traitement pénal des mineurs parce qu'ils sont mineurs doivent être tempérées, dans le respect des principes posés par le code de justice pénale

des mineurs. Nous l'avons déjà fait, nous le referons si besoin : les récentes déclarations sur une possible remise en cause du droit du sol à Mayotte et les discriminations envers les jeunes issus de la protection de l'enfance dans la loi immigration nous ont conduits à demander un sursaut républicain.

Dans ce contexte, faut-il continuer à ne se payer que de mots, fussent-ils plus sévères qu'auparavant ? Conscients de notre responsabilité et de ce que nous représentons, ainsi que des attentes du terrain, des associations, de leurs dirigeants bénévoles et de tous les professionnels de la protection de l'enfance, notre fédération réalise qu'il est indispensable de dépasser nos modes habituels de prise de position. **C'est ainsi que j'ai annoncé, lors de l'assemblée générale de la CNAPE du 31 mai dernier, une mobilisation exceptionnelle de notre secteur lors de la journée du 25 septembre prochain, à Paris, associant toutes les énergies souhaitant se mobiliser pour la défense de la protection de l'enfance. J'espère vous y retrouver ! ▲**

## ENSEMBLE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE : LA CNAPE SE MOBILISE



Par Pierre-Alain Sarthou, directeur général de la CNAPE

Bon retour dans les colonnes de Forum ! L'équipe a préparé une nouvelle série d'articles au cœur de l'actualité et d'interviews, dont celle de Mathieu Klein, président du Haut Conseil du travail social (HCTS). Il y a quelques mois, le livre blanc du travail social a été publié, puis présenté à cinq ministres du gouvernement. Aujourd'hui, qu'en est-il, alors que les attentes redoublent ? Mathieu Klein apporte quelques éléments de réponse, à l'heure où plusieurs pistes intéressantes se font jour : une mission ministérielle de préfiguration d'un Institut national du travail social – la CNAPE a été auditionnée fin mai – et la perspective d'une licence professionnelle « enfance », dont la création est soutenue par le HCTS mais aussi par le Conseil national de la protection de l'enfance.

La fédération a également pu soutenir, auprès de la nouvelle ministre Sarah El Haïry, la création d'un comité de filière « Protection de l'enfance », qui pourrait être moteur dans la revalorisation et le reclassement de nos métiers de lien social. Enfin, à l'Assemblée nationale et au Conseil économique, social et environnementale, où la CNAPE a pu faire porter sa voix ces deux derniers mois, nous avons réitéré notre soutien fort à la publication rapide d'un

décret fixant, enfin !, des normes et taux d'encadrement dans les structures d'accueil de la protection de l'enfance. Plus encore, avec l'appui du GEPSO et de l'ANMECS, nous avons transmis à de nombreux parlementaires une proposition de loi visant à prévoir que la mise en sécurité des enfants accueillis ne peut aller sans un minimum d'encadrement légal de professionnels formés. Une évidence pour d'autres secteurs, comme la petite enfance – mais un combat en protection de l'enfance. Cette première porte franchie, nous devons travailler, et soigneusement, à un encadrement réglementaire des différentes mesures de milieu ouvert.

Ce contexte de plaidoyer offensif est complété par la publication de nombreuses contributions de la CNAPE, issues de travaux menés, comme à notre habitude, en collaboration étroite avec les professionnels de terrain. Nous avons ainsi publié une note relative aux conditions d'accueil des enfants et à leur accompagnement ; une note visant la création d'un statut pour l'administrateur ad hoc ; un plaidoyer commun avec l'Unapei sur les enfants à double vulnérabilité ; une contribution du groupe d'appui sur la visite en présence d'un tiers dans le cadre d'un

accueil... D'autres viendront avant l'arrivée de l'été. Depuis le début de l'année, c'est également plus d'une dizaine de communiqués de presse qui ont été publiés par la CNAPE, en son nom propre ou en collaboration avec ses partenaires, lorsqu'une voix commune résonne plus fort. Il s'agit, par ce biais, de réagir à des annonces, des propos ou des mesures qui, le plus souvent, ne sont pas à la hauteur de nos attentes ; pas à la hauteur des attentes légitimes d'un secteur en crise qui redoute un effondrement que nous avons annoncé... dès 2022.

C'est pourquoi le président de la CNAPE, de façon tout à fait inédite, a conclu son rapport moral 2023 par l'annonce d'une **mobilisation sans précédent du secteur, à l'initiative de la CNAPE, le 25 septembre prochain à Paris**. Nous allons – administrateurs, délégués territoriaux, équipiers nationaux – redoubler d'efforts pour que cet événement fasse date et engrange les décisions nécessaires à une reprise en main de la situation. ▲



# LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 : UN GESTE FORT POUR LES ENFANTS PROTÉGÉS



Par Fanny Trehen, stagiaire en charge du projet des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à la CNAPE

La CNAPE a été désignée en juin 2023 opératrice du sous-programme « Enfance protégée » afin de distribuer 7200 billets pour les Jeux olympiques et paralympiques aux enfants accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance.

Au programme, des sports très populaires pour les enfants comme le football, le basketball, l'athlétisme mais aussi des sports moins connus comme le hockey, la lutte ou le *goalball*. Parmi les adhérents à la CNAPE, près de 70 associations basées aux quatre coins de la métropole mais aussi en Guyane, ont pu obtenir des billets pour des épreuves dans toutes les villes hôtes.

L'attribution à chaque association s'est opérée au mois de mars en prenant en compte, au maximum, les demandes et contraintes de chacun. La CNAPE apporte également son soutien aux associations qui envisagent d'assister à des événements en Île-de-France, en les aidant à résoudre les problèmes liés à l'hébergement afin que cela ne constitue pas un frein à leur venue.

En parallèle, les 300 places permettant d'assister aux épreuves les plus prestigieuses (phases finales de

football, handball, basketball, athlétisme, et d'autres encore...) ont été distribuées dans le cadre d'un jeu-concours intitulé « La parole aux petits champions ». Ce concours invitait les enfants et les jeunes à participer en enregistrant un souvenir lié au sport. Il s'inspire du livre de l'écrivain George Perec, « *Je me souviens* », où il évoque plus de 480 souvenirs de la vie quotidienne, tout en encourageant le lecteur à poursuivre son inventaire.

Ce concours était une occasion d'introduire les enfants à l'événement des Jeux Olympiques et de les encourager à s'impliquer et à contribuer à leur succès dans les stades.

Ce concours fut une opportunité d'initier les enfants à l'événement que représente les Jeux olympiques mais également de s'investir et contribuer à leur venue dans les stades. Un kit pédagogique a été élaboré et diffusé aux associations participantes pour les aider à créer leur enregistrement audio. Les professionnels ont ainsi animé une ou plusieurs séances auprès des jeunes sur la thématique des Jeux olympiques et des valeurs sportives, et ont pu partager leurs souvenirs.

La délibération du jury s'est tenue le 17 avril sur des critères prédéfinis comme le respect des consignes ou l'originalité du souvenir. Un grand bravo à tous les participants qui repartent avec un lot de places et nous souhaitons féliciter les associations Ades Europe, Advsea et la Sauvegarde de la Marne pour leurs enregistrements particulièrement réussis !

Certaines associations ont saisi l'opportunité des Jeux 2024 pour élaborer de beaux projets. La CNAPE souhaite notamment mettre en avant le projet de l'association CMSEA « Destination Paris 2024 » qui va mener huit jeunes à marcher 400 km entre Metz et Paris afin d'assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques.

N'hésitez pas à suivre leur périple sur [www.destinationparis2024.com](http://www.destinationparis2024.com) et à nous partager vos projets qui seront valorisés sur nos réseaux. ▲

## CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP : UN POINT D'ÉTAPE EN DEMI-TEINTE



Par Pauline de la Losa, responsable Handicaps de la CNAPE

Pour la première fois, la CNAPE a pris part à la Conférence nationale du handicap (CNH), qui a eu lieu au Palais de l'Élysée, le 26 avril 2023.

Instaurée par la loi handicap du 11 février 2005<sup>1</sup>, elle est organisée tous les 3 ans, sous l'autorité du Président de la République. Cet évènement majeur, qui réunit l'ensemble des acteurs du handicap, dresse le bilan des politiques publiques menées en faveur des personnes en situation de handicap et fixe les orientations et les moyens pour les années à venir.

Depuis cet évènement, un an s'est écoulé et la concrétisation de certaines mesures annoncées par Emmanuel Macron semble patiner et ne pas être au niveau des attentes qu'elles ont suscitées.

### LA NAISSANCE D'UN SERVICE PUBLIC DU REPÉRAGE PRÉCOCE, AU POINT MORT

Chacun s'accorde sur la nécessité de déployer des soins et une intervention précoce en faveur des enfants présentant des écarts de développement. Aujourd'hui encore, le manque de places dans les struc-

tures spécialisées laisse de nombreux enfants sur le bord du chemin. Sur liste d'attente pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, ils sont confrontés à un défaut de soins et peuvent connaître une aggravation, parfois rapide, de leurs troubles.

L'annonce de la création d'un service public du repérage précoce pour les enfants de la naissance à 6 ans a été accueillie comme une véritable avancée par de nombreux parents et de nombreux professionnels de l'action médico-sociale précoce. Ils y ont vu la fin des délais d'attente et l'articulation de l'ensemble des dispositifs existants. Pour eux, cette mesure signifiait la possibilité pour chaque enfant de bénéficier d'un diagnostic et d'une intervention précoce.

Un an après, s'il a été réaffirmé dans la stratégie « Troubles du neurodéveloppement » 2023-2027, la naissance de ce nouveau service, qui sera assorti de moyens à hauteur de 110 millions d'euros, se fait attendre. Sa préfiguration et ses contours restent flous. Quels seront les acteurs intégrés à ce service du repérage précoce ? Comment sera-t-il articulé avec le service public de la petite enfance ?

La protection de l'enfance y aura-t-elle sa place ? sont autant de questionnements qui restent, encore à ce jour, en suspens.

En un an, une seule certitude : il doit être adossé aux réalités territoriales et prendre appui sur des acteurs, principalement des Centres d'actions médico-sociales précoces et des plateformes de coordination et d'orientation (PCO), reconnus localement.

### DES SOLUTIONS (PAS SI) NOUVELLES

Point d'orgue du discours d'Emmanuel Macron : l'annonce de 50 000 solutions nouvelles, entre 2024 et 2030, en faveur des personnes handicapées, enfants comme adultes. Face aux manques de réponses auxquelles de nombreuses personnes sont en proie, cette mesure a été largement saluée par les acteurs du handicap et sa concrétisation est une des plus attendues.

La ventilation budgétaire, précisée par une circulaire<sup>2</sup>, du milliard et demi devant permettre sa concrétisation est arrivée relativement rapidement.

<sup>1</sup> Loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » / <sup>2</sup> Circulaire n°DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023



Elle prévoit 400 millions d'euros dédiés aux solutions nouvelles pour les enfants. À ces moyens, s'ajoutent 400 millions consacrés à l'appui du médico-social aux établissements scolaires afin de répondre au cap, également fixé par Emmanuel Macron, de rendre l'école pleinement inclusive.

Ce même texte charge les agences régionales de santé (ARS) d'organiser l'utilisation de ces fonds. Si les ARS semblent les mieux placées pour favoriser l'émergence de solutions nouvelles en phase avec les besoins du territoire, il semble que les objectifs qu'elles fixent soient en deçà des besoins.

Depuis la publication, en décembre, de cette circulaire, certaines ont publié de premières vagues d'appel à manifestation d'intérêt qui doivent permettre d'identifier les premiers projets qui seront soutenus.

Les remontées de terrain témoignent du manque d'ambition de leur cahier des charges, dimensionné pour répondre à des projets qui semblent-ils être déjà dans les tiroirs et non pour construire des réponses nouvelles : la création de bâti est entièrement absente. Gageons que les deuxièmes vagues d'appel à projet

soient plus audacieuses afin de concrétiser la philosophie appelée de ses vœux par le Président de la République.

### DES ENFANTS DOUBLEMENT VULNÉRABLES, EN ATTENTE DE SOLUTIONS.

L'annonce de la mission « enfance et handicap », dont un des trois axes est dédié aux enfants handicapés et protégés, avait particulièrement retenu l'attention de la CNAPE. Qualifiés de « continent oublié » par le président de la République, les difficultés qu'ils rencontrent sont telles qu'aucune annonce immédiate n'a pu être formulée à leur sujet.

Répondre aux fragilités qu'ils rencontrent nécessitent une étude fine des réalités qu'ils rencontrent et des raisons des défauts de leur prise en charge (ruptures d'accueil, absence de solution, déscolarisation).

Depuis, de nombreuses auditions ont été menées pour démêler l'imbroglio dans lequel se retrouve ces enfants, à la confluence entre deux politiques publiques.

La fédération, dont les positions ont été détaillées dans un numéro précédent, y a largement contribué<sup>3</sup> et

espère que les conclusions de ce rapport, attendu prochainement, seront à la hauteur des enjeux. Devra s'en suivre le sursaut politique nécessaire au bien être de ces enfants. Pour la fédération, la mobilisation de 50 millions d'euros, parmi les 400 prévus pour la création de nouvelles solutions pour les enfants, dédiés aux enfants protégés est un premier pas positif mais qui ne doit pas rester isolé. Elle appelle l'action publique à poursuivre en ce sens pour mettre fin à la perte de chances à laquelle ces enfants sont en proie, parfois dès leur plus jeune âge. ▲

<sup>3</sup> CNAPE, Forum « Mission enfance et handicap : la CNAPE partage ses constats et propositions » in « La protection des MNA : entre enjeux juridiques, pratiques administratives et droits fondamentaux », n°105, p. 12

# VERS DES SOLUTIONS ÉDUCATIVES ADAPTÉES POUR LES JEUNES AUTEURS D'INFRACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL



Par Alexia Martel, responsable du pôle Justice pénale des mineurs de la CNAPE

Au cœur des centres éducatifs fermés (CEF) et des centres éducatifs renforcés (CER), la prise en charge des jeunes auteurs d'infractions à caractère sexuel soulève des défis complexes et souvent mal compris. Pour Mathieu Favier, chargé de mission auprès du pôle justice pénale de l'association OREAG et directeur du futur CER Atlantique, l'équipe pluridisciplinaire intervenant dans ces établissements s'engage à offrir un accompagnement éducatif individualisé, en considérant le parcours de vie de ces mineurs, souvent chaotique et carencé, qui les a conduits à commettre des actes irréparables.

## LA DIVERSITÉ DES PROFILS DES JEUNES AUTEURS D'INFRACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL

Si chaque mineur est unique, et que les motivations derrière de tels actes sont variées, il existe des caractéristiques communes parmi les jeunes auteurs d'infractions sexuelles.

Ainsi, Mathieu Favier identifie certains facteurs dits « précipitants »

peuvent provoquer ces comportements déviants, tels que les antécédents de violences familiales, les troubles de santé mentale ou encore la consommation de substances psychoactives. Ces jeunes ont parfois des difficultés à établir des relations interpersonnelles bienveillantes, à exprimer leurs émotions de manière appropriée ou à gérer leur colère et leur frustration. Dans certains cas, ils souffrent d'une faible estime de soi et peuvent chercher à exercer un contrôle sur autrui à travers des comportements sexuels inappropriés.

Une recherche récente menée par Marie Romero<sup>1</sup>, docteure en sociologie à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, conclut également à la diversité de profils des auteurs d'infractions à caractère sexuel : « *rare sont ceux qui ont des troubles psychiatriques ou des comportements de « prédation », la plupart sont des primo-délinquants*<sup>2</sup> ». Toutefois, nous dit-elle, certains traits caractéristiques communs se retrouvent : « *généralement, les mineurs auteurs connaissent des problématiques identitaires, ont une*

*faible confiance en soi, une inhibition, un sentiment d'isolement, évoluent au sein de familles dysfonctionnelles* ». Les professionnels en contact avec ces jeunes soulignent ainsi le besoin de travailler sur leurs compétences émotionnelles et relationnelles pour les accompagner vers un changement de comportement et prévenir ainsi de futurs abus.

## LA PLACE DE L'ÉDUCATIF DANS LA RECONSTRUCTION DES JEUNES

L'admission et l'accompagnement d'un jeune auteur d'infractions sexuelles suit une procédure identique à celle des autres mineurs, à la différence près que ces mineurs doivent être soumis à une expertise psychiatrique judiciaire. Le code de procédure pénale prévoit qu'en cas de condamnation pour des faits d'agression sexuelle, une telle expertise doit être sollicitée, notamment pour déterminer la nécessité d'une injonction de soins, comme un traitement thérapeutique, pour le mineur<sup>4</sup>. Par conséquent, les expertises psychologiques sont déterminantes

<sup>1</sup> Marie Romero a également été éducatrice et cheffe de service au sein de la PJJ, elle assure actuellement le poste de Chargée de mission de recherche au sein du pôle recherche de la DPJJ / <sup>2</sup> Marie Romero, rapport de recherche « La prise en charge des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel à la protection judiciaire de la jeunesse », octobre 2022, p. 57 / <sup>3</sup> *ibid* / <sup>4</sup> Article 706-47-1 du code de procédure pénale



pour les éducateurs et les guident dans la mise en place d'un accompagnement adapté à la personnalité de chaque mineur.

Le principal défi réside dans la prise en charge des profils psychologiques fragilisés, tels que ceux relevant de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou présentant des troubles non diagnostiqués. Ces situations posent des problèmes au niveau des ressources humaines, notamment au sein du CER La Grange Neuve, situé à Castelveil, qui bénéficie de seulement 0,3 équivalent temps plein (ETP) dédié à un psychologue, soit 10 heures et 30 minutes par semaine, dont 3 heures qui sont déjà consacrées à des temps de réunions pluridisciplinaires essentielles à la coordination du projet des jeunes. Cela équivaut à une disponibilité réelle de 7 heures 30 minutes par semaine pour rencontrer 7 jeunes placés, soit 12 minutes par jeune et par jour, et ce sans compter le temps dédié aux écrits professionnels. Cela semble insuffisant au regard des profils des jeunes accueillis.

### LES FREINS À UNE RÉPONSE ÉDUCATIVE EFFECTIVE

À la différence du CER La Grange Neuve, certains établissements ne disposent d'aucun psychologue en raison de contraintes budgétaires. Les ressources disponibles, dans les CER, sont souvent limitées pour traiter les problèmes de comportement sexuel, rendant difficile la mise en place d'une réponse éducative appropriée. **À cet égard, la CNAPE a demandé que le cahier des charges des CER, en cours d'élaboration au sein de la Direction de la protection de la jeunesse, prévoie un budget**

### spécifique dédié à l'accès aux soins et notamment à la prise en charge de la santé mentale<sup>5</sup>.

Les mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel sont également victimes de stigmatisation et leur comportement est souvent mal compris par leurs pairs. Dès leur admission, les éducateurs veillent ainsi à prévenir toute forme de marginalisation supplémentaire qui pourrait compromettre la mise en place d'un projet éducatif efficace. Alors que les CEF et CER offrent à tous les mineurs placés un même accompagnement de qualité, quelle que soit l'infraction commise, les mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel présentent des besoins spécifiques en matière de soutien et d'intervention.

### TRAVAILLER EN GROUPE ET EN PARTENARIAT POUR PRÉVENIR LA RÉCIDIVE

Afin de pallier certains manques de ressources, l'association OREAG fait appel au Centre de ressources pour les intervenants auprès d'auteurs de violences sexuelles (CRAVS), qui propose notamment des interventions en groupe à des fins thérapeutiques. Cette instance travaille en étroite collaboration avec des services pédopsychiatriques, des structures médico-sociales, les établissements scolaires ainsi qu'avec la PJJ. L'objectif est de réduire le risque de récidive, ce qui est possible uniquement si une bonne coordination entre les différents acteurs est établie en amont.

Dans une logique similaire, le CEF de Guadeloupe est extrêmement innovant sur la réponse éducative apportée aux mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel. Constatant

un manque d'outils spécifiquement dédiés à l'accompagnement de ces jeunes, Ludovic Lavanne, directeur du CEF de Port-Louis, a déployé en 2023 au sein de son établissement le Programme québécois pour les Adolescents ayant commis une infraction sexuelle (PACIS). Celui-ci est composé de 9 modules qui constituent autant de cibles de travail (sensibilisation au tort causé à la victime, erreurs de pensée, cycle du comportement sexuel abusif, etc.). Ainsi, les professionnels du CEF, ont animé pendant 18 semaines consécutives des séances de travail hebdomadaires d'une durée de 2 heures pour un groupe de 6 mineurs comprenant un mineur du CEF et 5 autres mineurs suivis par la PJJ. L'objectif est de prévenir la récidive par le biais d'activités visant à développer les compétences émotionnelles et cognitives des jeunes participants. Bien que la participation à ce programme ne soit pas directement prescrite par l'autorité judiciaire, les jeunes ont démontré un réel intérêt en participant assidument aux activités proposées attestant de leur motivation à développer de nouveaux schémas de pensée et de nouvelles habitudes comportementales. ▲

### ÉVÈNEMENT

**La CNAPE fête les 20 ans des CEF et lance une campagne de communication positive visant à mettre en valeur l'action éducative menée dans ces établissements (détails page 27).**



<sup>5</sup> CNAPE, L'élaboration du cahier des charges des CER : les attentes du SAH, avril 2024

## MENTORAT ET PARRAINAGE : DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE



Par Marie-Pierre Auger, responsable Protection de l'enfance de la CNAPE

La loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance énonce, dans son article 9, que « lorsqu'un enfant est pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, quel que soit le fondement de cette prise en charge, le président du conseil départemental propose systématiquement (...) si tel est l'intérêt de l'enfant et après évaluation de la situation, de désigner un ou plusieurs parrains ou marraines, dans le cadre d'une relation durable coordonnée par une association et construite sous la forme de temps partagés réguliers entre l'enfant et le parrain ou la marraine ».

Il est également proposé à l'enfant de bénéficier d'un mentorat, qui désigne une relation interpersonnelle d'accompagnement et de soutien basée sur l'apprentissage mutuel. Bien que les deux dispositifs partagent des similitudes, comme l'établissement de liens de confiance, le premier se concentre sur l'accompagnement à la vie sociale, tandis que le second est axé sur le développement (pré)professionnel du mentoré à travers une relation plus structurée.

Deux décrets parus le 16 février 2024 fixent les modalités de mise en œuvre du mentorat et du parrainage de mineurs ou jeunes majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'ASE. Ils étaient très attendus pour favoriser la mise en œuvre de ces deux dispositifs.

Ces deux programmes ont été pensés pour renforcer le « capital social » de tous les enfants et jeunes protégés, et éviter ainsi le risque d'isolement lorsque leur accompagnement prend fin. Les activités entreprises doivent être alignées sur les intérêts et les besoins fondamentaux de l'enfant. Ce dernier est étroitement impliqué dans le processus et doit exprimer son consentement de manière adaptée à son âge et à sa capacité de discernement. L'accord des parents ou tuteurs légaux est aussi requis en cas de minorité du jeune.

### LE PARRAINAGE

Le parrainage favorise l'instauration, par des temps partagés et réguliers, d'un lien affectif et d'une relation de

confiance entre un enfant ou un jeune à tout âge et jusqu'à 21 ans et un ou plusieurs parrains ou marraines et ce de façon pérenne. Il est organisé et accompagné par des associations habilitées par le président du Conseil départemental pour une durée de 5 ans renouvelables. Ces dernières se chargent de trouver le parrain ou la marraine le plus apte à accompagner chaque jeune.

Selon Catherine Sellenet, « nous assistons depuis plusieurs années à un élargissement du cercle de la parentalité, intégrant des « figures parentales » additionnelles : beaux-parents, tiers dignes de confiance, parrains et marraines<sup>1</sup> ».

Le parrainage a été officiellement reconnu par les autorités publiques à travers la charte du parrainage d'enfants, établie par un arrêté interministériel publié en 2005 (et actuellement en cours de mise à jour). La récente impulsion vers le parrainage est largement motivée par les bénéfices qu'il apporte mais aussi par la crise économique et les contraintes budgétaires qui obligent à mobiliser

<sup>1</sup> Sellenet, C. (2015). Parentèle, tiers dignes de confiance et parrains : des solidarités autour de l'enfant en protection de l'enfance. Informations sociales, 188, 88-95



▼  
▶ Ces deux programmes ont été pensés pour renforcer le « capital social » de tous les enfants et jeunes protégés, et éviter ainsi le risque d'isolement lorsque leur accompagnement prend fin. ▼▶

toutes les solutions, même celles qui autrefois étaient considérées comme des arrangements moins formels.

Le décret énonce les procédures de mise en place du parrainage en faveur des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Il dispose qu'une évaluation préalable doit être effectuée avant toute proposition de parrainage pour garantir son adéquation aux besoins et à l'intérêt du mineur ou du majeur de moins de 21 ans. Le texte détaille également les missions et les rôles respectifs du Conseil départemental et de l'association responsable de la mise en œuvre du parrainage, y compris les modalités d'habilitation de cette dernière et le contrôle des parrains.

## LE MENTORAT

Selon le collectif « 1 jeune – 1 mentor », le mentorat se définit comme : « une relation interpersonnelle d'accompagnement, de soutien, une relation bénévole, en profondeur, sur le moyen-long terme et basée sur l'apprentissage mutuel. Son objectif est de favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée en établissant des objectifs qui évoluent et s'adaptent en fonction des besoins

*spécifiques. Ce binôme agit au sein d'une structure professionnelle encadrante (formations, suivis, évaluation...), le plus souvent une association.<sup>2</sup> »*

Le mentorat s'inscrit aussi dans une relation durable visant à fournir un soutien, plus spécifiquement pour un encadrement et des échanges favorisant l'apprentissage. Plus spécifique que le parrainage, il répond aux besoins des jeunes à partir de 11 ans, et potentiellement jusqu'à l'âge de 21 ans. Généralement coordonné par une association ayant conclu une entente avec le président du Conseil départemental, ou à défaut, par l'établissement ou le service en charge de l'enfant, le mentorat nécessite une convention détaillée entre le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du département et l'entité responsable de sa mise en œuvre.

Une recherche action menée pour le collectif Mentorat et par le cabinet Koréis<sup>3</sup> montre que le mentorat permet une atténuation des difficultés des jeunes mentorés sur plusieurs

dimensions et fournit des chiffres clés. Au niveau de la scolarité des jeunes, le mentorat a fréquemment des retombées bénéfiques en améliorant les performances scolaires et en augmentant l'investissement des jeunes dans leurs études. De plus, il peut jouer un rôle positif dans l'engagement scolaire des jeunes qui en bénéficient, et dans certains cas, il contribue à renforcer leur intégration et leur adaptation au milieu scolaire.

En ce qui concerne le bien-être socio-affectif des jeunes, l'étude démontre que le mentorat peut atténuer le sentiment de solitude chez les jeunes accompagnés. Les interactions avec le mentor peuvent également avoir un impact positif sur l'estime de soi du jeune en renforçant sa confiance dans les relations avec les adultes et en établissant une relation de soutien. Enfin, le mentorat peut jouer un rôle essentiel dans le renforcement du capital social du jeune. ▲

<sup>2</sup> <https://www.1jeune1mentor.fr/aide-sociale-enfance/> <sup>3</sup> Disponible sur [breakpoverty.com](https://breakpoverty.com) : Rapport-Mentorat-ASE-Version-finale.pdf

# ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RÔLE DE PREMIER ÉDUCATEUR DE LEURS ENFANTS



Par Claire Fabre, responsable coordination réseau et plaidoyer, Fnepe

Inscrit depuis 2021 dans le code de l'action sociale et des familles, le soutien à la parentalité est reconnu comme un service aux familles. Les acteurs susceptibles de bénéficier des financements pouvant y être associés sont tenus de respecter la charte du soutien à la parentalité.

Nées en 1929, et structurées en réseau au sein de la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (Fnepe) depuis 50 ans, les Écoles des parents et des éducateurs (EPE) sont des associations pionnières de ce secteur, reconnues pour leur accompagnement des acteurs intervenant dans la relation éducative, et particulièrement les parents.

## UNIVERSALITÉ DE L'ACCUEIL ET FONDEMENTS DES EPE

Pour les EPE, si tout parent a la capacité d'éduquer son ou ses enfants, « être parent » n'est facile pour personne et se définit par des attitudes, une place à construire et à ajuster en permanence. Aucune méthode ou recette du parent idéal n'existe mais les EPE répondent à leur besoin d'être soutenus, à la fois par des pairs et/ou par des professionnels, à des moments charnières.

Leur intervention s'inscrit dans une démarche de prévention et de co-éducation qui privilégie l'apprentissage en autonomie, l'expérience collective et la collaboration. Elle est guidée par l'accueil inconditionnel et universel, la confidentialité, le respect de la laïcité, la liberté de choix et la singularité de chacun, la reconnaissance des compétences et des potentialités, et la non-lucrativité.

L'universalité de l'accueil en EPE est une des valeurs fondamentales de ces structures. Elle offre à tout parent de se sentir en confiance pour franchir la porte des EPE et livrer ou confronter ses questionnements quant à l'éducation de son enfant sans crainte d'être stigmatisé en raison de sa condition sociale, de sa culture ou de tout autre marqueur social.

Au sein des EPE, cet accueil sans crainte du contrôle social est permis par leur intervention complémentaire et indépendante des institutions, notamment celles des structures sociales et médico-sociales. L'accueil dans une EPE est volontaire, bien qu'il puisse être recommandé, et, à l'exception du cas où un enfant est en situation de danger avéré, il n'aura pas de répercussions

directes sur les conditions de vie sociales des familles.

## «FAIRE ÉCOLE» : UNE APPROCHE HORIZONTALE DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La Fnepe publie également avec les éditions Erès la revue L'école des parents. Créée en 1949, cette revue de référence donne la parole aux experts et aux acteurs de terrain pour analyser les évolutions de la famille et valoriser les pratiques innovantes sur les questions éducatives et familiales. Elle s'adresse à tous les professionnels de l'éducation qui interviennent auprès des familles.

Les principes d'intervention des EPE sont de « Faire école » entre parents, entre éducateurs, entre parents et éducateurs, de s'appuyer sur des équipes pluridisciplinaires et une approche multi référentielle en sciences humaines et sociales.

Dans l'accompagnement des familles, les EPE veillent à adopter une posture «horizontale», apportant des repères mais évitant de se positionner comme sachant à l'égard des parents comme des professionnels. Les équipes sont composées d'une diversité de métiers, tels que





les psychologues, les médiateurs familiaux, des conseillers conjugaux (CCF), des éducateurs de jeunes enfants ou des animateurs, aux formations et sensibilités théoriques diverses. Cette pluralité d'origines et de références est une richesse pour l'accompagnement des parents et vise à éviter des approches dogmatiques ou normalisantes de la parentalité.

### DES FORMES PLURIELLES D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET DES FAMILLES

L'accompagnement des EPE repose sur l'articulation de plusieurs activités : partage d'informations, échanges collectifs et entretiens individuels. Il conjugue l'accompagnement des parents entre eux (dans des espaces ouverts où la parole est libre) et une intervention appuyée par des professionnels pour permettre à chacun d'explorer sa propre situation (dans des espaces d'intimité fermés, en tête-à-tête).

Les échanges en groupe peuvent se présenter sous forme de discussions spontanées : les parents se réunissent autour d'une table, et à travers des conversations informelles comme celles que l'on peut avoir autour d'un café (discutant du temps, de l'actualité), émergent des thèmes communs à tous, indépendamment

de leur histoire et de leur situation personnelle : la parentalité. Est ainsi née, l'action la plus visible des EPE, initiée en 1999 : le « Café des parents ».

Les échanges peuvent aussi être organisés sous forme d'ateliers (cycles de débat autour d'un thème avec l'apport d'experts, groupes d'échanges sur une question précise).

Dans les consultations individuelles avec un intervenant de l'EPE, les discussions vont de l'écoute et de l'accompagnement généraliste sur des questions éducatives à des entretiens plus spécialisés avec des professionnels tels qu'un juriste, un psychologue scolaire ou un médiateur familial. Ces espaces sont généralement organisés sous forme de « points écoute parents (Pep) ». L'intervenant a la faculté d'orienter la personne vers un autre service de l'EPE ou d'une autre structure, mieux adapté à ses besoins.

Ces différentes activités s'appuient sur des dispositifs de prévention, d'information et d'accompagnement contribuant à encourager la communication au sein de la famille, organiser des espaces de rencontre entre parents et mettre en relation les parents et les professionnels. Selon les territoires, les EPE peuvent proposer des Lieux d'accueil enfant-parent

(LAEP), des Points d'accueil Ecoute jeunes (PAEJ) ou encore des services de médiations familiales ou de conseil conjugal et familial.

Les EPE peuvent aussi mener des projets qui facilitent la rencontre avec les parents, en particulier en intervenant au sein des écoles et dans les centres sociaux (café des parents, ateliers, conférences-débat). Elles mènent aussi des actions plus ciblées, telles que des visites au parloir pour renforcer le lien entre les détenus et leurs enfants. Enfin, elles déploient également des initiatives de professionnalisation, d'analyse de pratiques et de conférences en direction des professionnels intervenant auprès des familles. ▲

### UN FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU

Le réseau des EPE se compose de 41 associations locales, départementales ou interdépartementales qui couvrent 57 départements. La Fnepe l'anime et le coordonne, tout en portant la ligne d'écoute et de soutien à la parentalité « Allo, parents en crise » - 0 805 382 300».

# Allegez vos charges...



**Mediassoc** est la centrale associative qui permet aux associations du secteur social, socio-éducatif et médico-social d'optimiser leur budget sur des postes incontournables au travers de partenariats négociés avec des acteurs majeurs dans leur domaine d'activité.

**Mediassoc** donne ainsi à chaque association, quelque soit sa taille, l'opportunité de bénéficier d'avantages «grands comptes».

L'offre **Mediassoc** couvre des domaines importants tels que l'achat ou la location longue durée de véhicules avec Renault, les fournitures de bureau, le mobilier et l'aménagement de vos locaux avec Bruneau, la téléphonie et internet avec SFR Business.



... pas vos moyens !

**MediAssoc**  
LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL  
SANS MINIMUM D'ACHAT  
SANS INTERMEDIAIRE  
SANS COTISATION

01 45 86 46 14  
<https://www.mediassoc.fr>





DOSSIER

## JEUNES MAJEURS : DES APPROCHES INNOVANTES POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEUR PARCOURS VERS L'AUTONOMIE

*Dossier réalisé par Lorette Privat, responsable Jeunes majeurs, prévention spécialisée, cheffe de projet La B-ASE, référente outre-mer, pôle protection de l'enfance de la CNAPE*



## LANCEMENT DE LA B-ASE : UNE NOUVELLE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR GUIDER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE

La protection de l'enfance est une politique publique qui se révèle être très inégalitaire pour les jeunes suivis et confiés, notamment lorsqu'ils arrivent à la majorité. Si la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants visait à renforcer l'accompagnement de ces jeunes, de nombreux professionnels de terrain mettent en lumière une absence d'amélioration des conditions d'accompagnement, voire une aggravation de la situation pour les jeunes majeurs.

Pourtant, les jeunes ayant bénéficié d'une mesure de protection cumulent bien souvent les fragilités. Et paradoxalement, ils sont contraints d'aborder de manière simultanée les transitions qu'implique le passage à l'âge adulte et ce, de manière plus précoce que ceux bénéficiant de ressources familiales et d'un capital social.

En fonction de leur bassin de vie et de leur situation personnelle, les jeunes n'ont pas un accès égal à l'information sur les services et aides dont ils peuvent bénéficier à la majorité. Afin de lutter contre le non-recours de ce public, la CNAPE a dévoilé sa plateforme numérique à destination des jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance : La B-ASE, disponible sur [la-base.org](http://la-base.org).

Elle vise à permettre aux jeunes de connaître leurs droits et les dispositifs qu'ils peuvent mobiliser pour devenir autonomes et s'émanciper. Elle dispose d'une cartographie recensant de nombreux services pouvant accompagner et aider les jeunes dans leurs démarches, alimentée notamment grâce à l'aide de partenaires précieux du projet œuvrant dans différents champs : logement, insertion, santé, etc.

La plateforme a été pensée et conçue dès le démarrage du projet avec des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de protection. Le comité Espoir pour la protection de l'enfance (EPE) notamment a été au cœur de sa création. Ainsi, ses membres se sont exprimés sur les fonctionnalités qu'ils souhaitaient trouver sur la plateforme et sur son design. Elle a donc été pensée pour les jeunes, par des jeunes, qui sont les plus à même de savoir quels sont leurs besoins.

Ce dossier vise à laisser la parole aux premiers concernés, aux bénévoles et aux professionnels qui ont été associés à la conception de la plateforme mais aussi à souligner la diversité de profils de jeunes bénéficiaires, qu'ils soient étrangers ou en situation de handicap.

## LA PAROLE DES JEUNES DU COMITÉ ESPOIR POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

### CÉLIA, COMMENT AS-TU CONTRIBUÉ À LA CRÉATION DE LA PLATEFORME ?

On avait tous pour idée d'aider les futurs jeunes sortant de la protection de l'enfance pour leur permettre de retrouver des repères afin qu'ils ne soient pas perdus durant cette

grande étape de vie. Lors des réunions du comité EPE, nous avons mûrement réfléchi à la diversité des aides auxquelles nous avons droit, que ce soit les aides financières, alimentaires, culturelles ou encore celles relatives au logement. Notre objectif était d'être exhaustif et de mettre en avant l'ensemble des aides

existantes afin que chaque jeune puisse trouver une solution à son problème. Nous avons aussi pour ambition de faire de la communication positive et de redonner de l'espoir aux jeunes.

De mon côté, je me suis portée volontaire pour penser le design de la



plateforme. J'ai eu des entretiens avec les développeurs et nous avons réfléchi et pensé à comment rendre cette plateforme accessible à tous, sans qu'il y ait trop d'informations d'un seul coup. Personnellement, je souhaitais avoir un rendu simple, épuré, dans lequel nous trouvions les informations nécessaires de manière fluide et compréhensible. Quant aux couleurs, il était notamment nécessaire de penser au daltonisme et de ne pas utiliser certaines couleurs.

Lors de la sortie de la version beta de La B-ASE, nous avons eu également un autre entretien avec un autre développeur concernant les choses à améliorer, à rajouter ou à enlever. Nous avons pensé différemment étant donné que nous avions le visuel de notre projet, cela était enrichissant d'apporter de nouvelles idées pour chaque catégorie de la plateforme, toujours dans l'objectif d'apporter le plus de soutien possible et de répondre au mieux aux besoins de chacun et chacune.

### SARAH, COMMENT AS-TU PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DU CONTENU DE LA PLATEFORME ?

Mon combat pour la protection de l'enfance ne se matérialise pas directement sur le terrain mais aux côtés de la CNAPE avec les membres du comité EPE.

Partager mes connaissances au profit de La B-ASE a été un honneur lorsqu'on m'a proposé de contribuer à ce projet. J'ai ainsi pu rédiger des fiches sur la thématique du logement, valorisant mon expertise et mes compétences sur le sujet car je suis actuellement travailleuse sociale auprès d'une association sur le volet logement avec pour missions l'accès et/ou le maintien à domicile.

### THÉO, POUR TOI, EN QUOI LA B-ASE EST-ELLE UTILE POUR LES JEUNES MAJEURS ?

Nous, jeunes majeurs anciennement confiés, sommes confrontés à des difficultés d'insertion à notre

majorité qui peuvent parfois compromettre notre émancipation. Le projet de La B-ASE est né des échanges et réflexions du comité EPE. Chacun d'entre nous a pu rencontrer à un moment ou un autre, des difficultés pour se loger, se soigner, s'insérer, poursuivre ses études, etc.

Pourtant, nous sommes éligibles à de nombreux dispositifs de droits communs auxquels nous n'avons pas recours. Que ce soit par manque de temps, par méconnaissance ou parce que les démarches administratives nous semblent insurmontables, nous passons à côté de ces aides précieuses.

La B-ASE a été conçue comme un outil qui vise à accompagner et orienter les jeunes pendant leur entrée dans la vie adulte. Elle ne cherche pas à se substituer aux travailleurs sociaux. Au contraire, elle peut être vue comme un repère et une référence regroupant l'ensemble des aides qui pourront nous être utiles lors de la fin de notre prise en charge.

## LA PAROLE AUX PROFESSIONNELS PARTENAIRES

*Anne-Solène Taillardat, cheffe de service dans le secteur social*

### ANNE-SOLÈNE, PEUX-TU TE PRÉSENTER ET PRÉSENTER TON ORGANISATION ?

Je m'appelle Anne-Solène Taillardat, j'ai 39 ans et je suis cheffe de service dans le secteur social. J'ai eu un parcours de placement, de mes 15 à 21 ans, d'abord en foyer puis en foyer jeunes travailleurs.

Depuis sept ans, je suis bénévole à l'association Repairs Paris, avec une dominante sur les enjeux d'accès

au droit des jeunes sortant ou en fin de parcours à l'ASE.

Repairs est un réseau d'entraide par et pour les jeunes sortant de l'ASE. Présent dans 8 départements, Repairs rêve d'une société dans laquelle les enfants placés d'aujourd'hui seraient tous promis à devenir les adultes épanouis et émancipés de demain. Pour cela, elle développe des actions autour de trois axes : l'entraide aux jeunes rencontrant des difficultés, la création de lien social à travers la construction d'une communauté de pairs, et le plaidoyer pour faire entendre les voix

des premiers concernés et contribuer à l'amélioration du système de protection de l'enfance.

### COMMENT AS-TU CONTRIBUÉ AU PROJET ?

Dès l'annonce du projet, nous nous sommes rapprochés de la CNAPE pour échanger sur une collaboration avec Repairs. En effet, nous avons fait le constat que l'enjeu de l'accès à l'information était central pour les jeunes pendant, et après leur parcours à l'ASE. Nous avons donc vu dans l'annonce du développement de La B-ASE une opportunité de

contribuer à ce projet ambitieux et d'apporter notre vision d'experts du vécu.

Animés d'une conviction très forte sur la puissance émancipatrice de l'accès au droit, et partant du constat massif de la méconnaissance de leurs droits par les jeunes, nous avons proposé à la CNAPE de travailler sur les fiches tutos concernant les droits spécifiques aux jeunes de l'ASE. Accompagnement jeune majeur, entretien de préparation à l'autonomie, pécule...

### QUELLES SONT LES CLÉS POUR QUE CETTE APPLICATION SOIT UNE RÉUSSITE ?

Pour que la B-ASE soit une réussite, plusieurs ingrédients sont nécessaires :

- ▶ Partir des besoins exprimés par les premiers concernés et identifiés par les professionnels qui les accompagnent ;
- ▶ Adapter la forme, l'ergonomie et l'accessibilité aux habitudes des jeunes concernés pour qu'ils s'en saisissent ;
- ▶ Communiquer largement en adaptant le canal et la forme aux personnes cibles (jeunes, professionnels, dirigeants de structures, etc.) ;
- ▶ Mobiliser les professionnels pour qu'ils se fassent le relais de l'information auprès des jeunes et qu'ils l'utilisent comme un véritable outil de travail éducatif ;
- ▶ Prendre en compte les retours des premiers utilisateurs pour ajuster ;
- ▶ Continuer à alimenter et à actualiser l'application

Beaucoup de ces ingrédients sont d'ores et déjà utilisés, de quoi être optimiste pour la suite !

Un grand merci à la CNAPE pour ce chouette projet et pour leur approche réellement collaborative.

*David Pioli, coordonnateur du pôle « Droit de la famille, parentalité et protection de l'enfance » à l'Unaf*

### DAVID, PEUX-TU PRÉSENTER TON ORGANISATION, L'UNAF ?

L'Union nationale des associations familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics, elle représente et soutient les 18,5 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 73 mouvements familiaux et plus de 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

L'Unaf possède en outre une expertise dans le domaine de la protection des enfants en lien avec les écrans qui se réalise au sein du Comité d'expert « jeune public » de l'ARCOM, de la Commission de classification des œuvres cinématographiques, du Comité d'expert et « complaint board » du système européen PEGI de classification des jeux vidéo et de la Commission de classification des publications pour la Jeunesse.

Notre réseau se caractérise par le fait d'être aussi gestionnaires de services. Dans le secteur de la protection de l'enfance nous sommes le premier opérateur dans la mise en œuvre de la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) : 77 Udaf interviennent ainsi auprès de près de 10 000 familles, et 30 000 enfants. Une dizaine d'autres interviennent dans le cadre de l'AESF ou de l'AEMO, et une vingtaine propose du parrainage

de proximité, à présent jusqu'à l'âge de 21 ans. Une des particularités de notre réseau est de porter un très grand intérêt à la relation entre la protection de l'enfance et conditions matérielles d'existence, ainsi que pour les questions relatives au respect des droits des personnes.

Une quarantaine d'Udaf exercent en outre des mandats d'administration *ad hoc* pour mineurs, une vingtaine des enquêtes sociales JAF, et nos militants familiaux sont présents dans chaque conseil de famille des pupilles de l'État et commissions d'agrément pour l'adoption.

### POURQUOI L'UNAF A SOUHAITÉ PARTICIPER AU PROJET ?

Compte tenu de notre implication, nous sommes un partenaire important, aux côtés du gouvernement, pour protéger et donner aux enfants toutes leurs chances. Nous ne pouvons qu'être partenaire d'une initiative aussi essentielle que la B-ASE.

D'autant que les Udaf développent une multitude d'offres de services destinés aux adultes et susceptibles d'aider les jeunes sortant de l'ASE ; tels que les PCB, dans le domaine du surendettement, des actions de soutien aux parents de jeunes enfants ou encore toute une palette d'accompagnements en lien avec le logement ou le handicap psy.

La B-ASE est un moyen formidable pour améliorer la visibilité de ces actions auprès des jeunes concernés et des professionnels qui les accompagnent. C'est un outil qui améliorera ainsi l'efficacité du service proposé aux jeunes à un moment charnière de leur existence - raison pour laquelle nous nous engageons à faire référencer toutes les actions susceptibles de les aider. ▲



Oziel Gomez - Pexel

## DOSSIER

# PRENDRE SOIN DES JEUNES DOUBLEMENT VULNÉRABLES AU PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

*Par Pauline de la Losa, responsable du pôle Handicaps de la CNAPE*

Période cruciale pour chaque jeune, le passage à l'âge adulte est marqué pour ceux en situation de handicap par la transition entre deux « secteurs » : le médico-social enfant et le médico-social adulte. À leurs 20 ans, l'accompagnement proposé par les structures spécialisées du champ de l'enfance s'achève et le secteur adulte doit prendre le relais.

Le manque de places pour les adultes couplé au défaut d'adaptation du milieu ordinaire contraint de nombreux jeunes à rester, malgré leur avancée en âge, parfois plusieurs années dans des établissements dédiés à l'enfance.

Qu'ils aient été protégés ou non durant leur minorité, trouver des solutions à ceux bénéficiant de « l'amendement Creton » est une des priorités fixées par la Conférence nationale du handicap de 2023.

## ANTICIPER LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

Si le passage à l'âge adulte produit son lot d'inquiétudes pour de nombreux jeunes en situation de handicap, ceux doublement vulnérables, c'est-à-dire handicapés et protégés, sont en proie à des difficultés accrues : déscolarisation, chômage, mauvais état de santé. L'arrêt, quasiment simultané, de deux accompagnements dont ils bénéficiaient parfois depuis le plus jeune âge, à savoir celui de la protection de l'enfance et celui du médico-social enfant, les empêche de surmonter leurs vulnérabilités.

Les nombreux freins à l'inclusion (manque d'adaptation du droit commun, logement inaccessible, démarches administratives fastidieuses) auxquels ils sont confrontés et l'absence de soutien familial réduisent

le champ des possibles pour ces jeunes.

Les professionnels de la protection de l'enfance qui les accompagnent, partagent régulièrement leurs préoccupations face au manque de réponses. Au terme de l'accompagnement qu'ils proposent, l'accueil au sein d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) apparaît parfois comme l'unique solution afin d'éviter l'errance de ces jeunes. Si ces structures leur permettent de lever certains freins et favorisent leur inclusion sociale et professionnelle, leur institutionnalisation permanente n'apparaît pas comme une solution à privilégier.

Y pallier appelle à anticiper le passage à l'âge adulte de ces jeunes avant leur majorité. Si pour certains, un accueil dans une structure adulte sera nécessaire, pour d'autres, leur

inclusion en milieu ordinaire est à encourager.

L'inclusion passera par la sécurisation des droits auxquels ils peuvent prétendre. Les démarches administratives inhérentes au passage à l'âge adulte sont accentuées pour ceux en situation de handicap (présentation de compensation du handicap, demande d'aménagement pour la poursuite d'étude, demande de protection des majeurs). Faute d'accompagnement, ils peuvent se retrouver démunis dans la procédure à suivre.

En complément de l'accompagnement humain dont ils doivent bénéficier, La B-ASE apporte des informations spécifiques aux jeunes en situation de handicap. Leur sur-représentation parmi les jeunes protégés a conduit la CNAPE à dédier un onglet spécifique au handicap. Jeunes et professionnels les accompagnant peuvent y trouver des fiches tutos sur les droits en faveur des personnes handicapées. Elles leur permettent de connaître les démarches auxquelles ils peuvent avoir accès et de trouver, via la cartographie, les acteurs pouvant les appuyer. À titre d'exemple, de nombreuses maisons départementales des personnes en situation de handicap y sont renseignées.

Par cet outil, les jeunes en situation de handicap et protégés, appuyés par des professionnels spécialisés, peuvent anticiper leur passage à l'âge adulte et construire un projet, fondé sur leurs aspirations et capacités, qui prennent en compte l'ensemble de leur dimension de vie.

Pour toutes ces raisons, la CNAPE ne pouvait faire l'impasse, dans le

développement de cette webapp, sur l'accessibilité de La B-ASE. Son dernier audit révèle qu'elle est conforme à 80% aux critères applicables du RGAA<sup>1</sup>, score correspondant à une valeur B d'*access score*. Aujourd'hui, l'enjeu est de proposer un contenu entièrement accessible, notamment par la transcription en facile à lire et à comprendre de l'ensemble des fiches tutos.

## ALLER VERS LES JEUNES EN RUPTURE

Nombreux sont les adolescents et les jeunes adultes en situation de handicap accueillis dans les structures de protection de l'enfance qui n'ont aucune perspective d'avenir. Certains, parfois confrontés de longue date à des troubles, se voient diagnostiquer, à l'approche de leur majorité ou durant leurs premières années de vie d'adulte, une maladie psychique (schizophrénie, bipolarité), dont l'acceptation peut prendre plusieurs années. Paradoxalement, l'accompagnement dont ils bénéficient par la protection de l'enfance voire par le médico-social s'achève. Cette non concordance des temps et la fin des interventions qu'ils ont connues jusqu'alors accentuent leurs vulnérabilités : dans le déni de leur maladie, leurs difficultés s'accroissent. Confrontés à l'errance, ils peuvent glisser vers l'exclusion sociale et connaître des situations de mise en danger.

Malgré la proposition de solutions externalisées, souples, ou hybrides, certains jeunes qui ont, bien souvent, connus l'institution depuis leur plus jeune âge sont frileux face à toute intervention sociale. À leur majorité, ils font valoir leur « droit à l'oubli ». Malgré les tentatives de

remobilisation des professionnels, ils quittent la structure.

Disparus des radars, seuls les acteurs de l'aller-vers ou proposant un accompagnement inconditionnel aux jeunes sont en capacité de les repérer puis de les remobiliser. Les remontées de terrain de membres de la CNAPE soulignent une augmentation du nombre de jeunes en situation de handicap et en errance rencontrés par ces services. Pourtant, les professionnels qui y œuvrent ne sont pas des experts du handicap. Des sensibilisations et des formations aux besoins particuliers doivent leur être proposées. Elles leur permettront de déployer un accompagnement adapté afin d'être en mesure de les remobiliser et de les accompagner.

Face à l'augmentation du nombre de jeunes concernés, certaines structures, à l'instar du dispositif d'accueil et d'accompagnement de l'ACSEA, ont engagé une telle démarche. Les actions déployées par ce dispositif seront mises en lumière à l'occasion du colloque de la CNAPE des 24 et 25 juin prochains : « Précarité, santé, sécurité : protéger l'enfant handicapé face à ses vulnérabilités ». ▲

<sup>1</sup> Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité



## UN DISPOSITIF INNOVANT AU BÉNÉFICE DES JEUNES MAJEURS ÉTRANGERS

Par Alexia Martel, responsable du pôle Justice pénale des mineurs de la CNAPE

Selon une enquête réalisée en 2019, environ 35% des personnes sans-abri sont des anciens enfants de l'aide sociale à l'enfance<sup>1</sup>. Afin de répondre au phénomène des « sorties sèches », le dispositif de suite « La Maille » a été créé à titre expérimental en novembre 2023 par le Groupe SOS Jeunesse avec l'objectif de combattre les situations d'errance et d'isolement dont peuvent souffrir les jeunes majeurs sortant de l'ASE.

Six mois après sa création et alors que le dispositif garantit désormais sa viabilité, la CNAPE a souhaité en apprendre davantage sur son fonctionnement et ses objectifs. Nous sommes allés à la rencontre d'Aurélié Simonnet, éducatrice spécialisée et cheffe de projet « La Maille ». Propos recueillis par Alexia Martel, responsable du pôle Justice pénale des mineurs.

### POURQUOI ET COMMENT EST NÉ LE DISPOSITIF « LA MAILLE » ?

J'ai été éducatrice spécialisée au sein d'Archipel, un centre d'accueil de mineurs non accompagnés, pendant 10 ans, années au cours desquelles j'ai constaté que nous, travailleurs sociaux, étions un point de repère pour les jeunes que l'on accompagne, certains revenant nous solliciter

ponctuellement pour un coup de pouce. À leur sortie de notre dispositif, ils se retrouvent sans aucun soutien familial ou amical, ce qui les expose à un risque d'exclusion ou à des situations de vie dans la rue. Les projets socio-professionnels que l'on élabore avec eux, au long de leur placement à l'ASE, ne sont ainsi plus soutenus.

Selon les chiffres récents de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), les jeunes de nationalité française quittent le domicile parental en moyenne à 23 ans, en raison notamment de l'augmentation des prix des logements et de la durée accrue des études. Pour les jeunes de nationalité étrangère, qui ne bénéficient pas de ces garanties sur le territoire, le passage à l'âge adulte nécessite également un soutien supplémentaire.

C'est pour répondre à cette situation qu'a été créé le service de suite « La Maille ». L'objectif est d'accompagner les jeunes majeurs de 18 à 25 ans, sortis d'un des services du Pôle UHD75 du Groupe SOS, regroupant notamment Archipel, Déclif et l'Agenda, trois centres d'accueil dont deux spécifiquement de mineurs non accompagnés, visités par la CNAPE en mars dernier. Notre cœur de métier est de maintenir la relation de

confiance préalablement établie au sein des services d'hébergement afin d'accompagner au mieux ces jeunes dans leurs premiers pas vers l'autonomie.

### COMMENT ASSURER LA CONTINUITÉ DE CE LIEN DE CONFIANCE AVEC LES JEUNES ?

La force du dispositif « La Maille » est de travailler en proximité avec les structures d'origine, ce qui facilite le développement de relation de confiance avec les jeunes. Avant leur sortie, je me rends au sein des établissements afin que les jeunes m'identifient : j'assiste aux réunions, aux repas collectifs et fais partie du paysage psycho-affectif des jeunes bien avant la fin de leur prise en charge.

Deux mois avant leur sortie, je me charge de leur présenter « La Maille » et leur propose une lettre d'engagement, basée sur le volontariat, où le jeune est libre d'accepter ou non un suivi post-placement. Dans tous les cas, nous essayons de l'appeler un mois, trois mois, six mois et un an après sa sortie afin de répondre à ses éventuels besoins non exprimés spontanément par le jeune. En réalité, tous les jeunes contactés pour l'instant ont accepté cette proposition d'aide avec soulagement.

<sup>1</sup> « Un tiers des sans-abris sont des jeunes », InfoMIE, 22 février 2019. / <sup>2</sup> [www.cnape.fr/un-accompagnement-sur-mesure-pour-une-integration-plus-sure/](http://www.cnape.fr/un-accompagnement-sur-mesure-pour-une-integration-plus-sure/)

J'ai même été étonnée de leur facilité à pouvoir exprimer leurs vécus, leurs difficultés et de la confiance qu'il m'accordait.

Si le jeune accepte d'être suivi, la prise en charge n'est toutefois pas la même que lorsqu'ils étaient placés à l'ASE. Il s'agit avant tout de points de contact téléphoniques, souvent ponctuels, au cours desquels je les oriente vers le droit commun, je réponds à leurs demandes en faisant si besoin le lien avec leurs anciens référents afin d'accéder à leur dossier. Je reçois quelques-uns en rendez-vous et les accompagne dans leurs démarches. Mon travail se base principalement sur les ressources qu'ils ont acquises pendant leur minorité et les encourage à les mettre en place par eux-mêmes. Comme son nom l'indique, le dispositif « La Maille » vise à assurer une continuité d'aide, à servir de « filet de sécurité » pour stabiliser les jeunes majeurs sans pour autant les maintenir dans la dépendance.

### VOTRE DISPOSITIF A BÉNÉFICIÉ D'UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE, À QUOI EST DÛ SON SUCCÈS ?

Nos débuts ont effectivement été très encourageants. Au-delà du travail de proximité dont je parlais à l'instant, le *leitmotiv* de la « La Maille » est l'accessibilité du dispositif. Nous n'avons aucune procédure ni protocole d'admission et nous sommes forts du lien qui nous unit à la structure d'origine des bénéficiaires. Il arrive que l'on accompagne un jeune toutes les semaines pendant deux mois mais qu'une fois ses difficultés administratives régularisées, il ne fasse plus appel à nous.

À titre d'exemple, entre novembre et décembre 2023, 50 jeunes ont été accompagnés pour un total de 178 interventions qui consistent dans la plupart du temps à (1) les soutenir pour trouver ou maintenir un emploi et/ou une formation, (2) les accompagner vers la recherche d'un logement en préparant notamment leurs dossiers et (3) les outiller pour entreprendre des démarches en préfecture en vue du renouvellement de leur régularisation et (4) les aider dans leur accès aux droits.

### AFIN DE MENER À BIEN CES DÉMARCHES, AVEZ-VOUS TISSÉ DES PARTENARIATS AVEC DES STRUCTURES EXTÉRIEURES ?

Le dispositif « La Maille » n'a pas établi de conventions de partenariat formelles, mais dès son ouverture, j'ai rencontré plusieurs lieux ressources pour faciliter leur mobilisation et orienter les jeunes selon leurs besoins. Ces lieux comprennent notamment les Quartier Jeunes, avec les points d'accès aux droits pour les jeunes et le point d'accueil santé, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLA) qui offre un accompagnement au logement, ainsi que le réseau d'entraide Repairs75, parmi d'autres.

L'objectif n'est pas de faire les démarches à leur place mais de leur fournir les outils nécessaires afin qu'ils puissent continuer de s'autonomiser. Dans cette optique, j'envisage de présenter aux jeunes la plateforme La B-ASE, déployée par la CNAPE, avant la fin de leur prise en charge pour qu'ils puissent s'en saisir le plus tôt possible. J'ai d'ailleurs déjà présenté aux équipes des établissements cette nouvelle ressource.

### QUELS SONT LES TYPES DE PARCOURS QUE VOUS RENCONTREZ ?

Chaque parcours est unique, je ne pourrais faire de généralités. Toutefois, au sein de notre dispositif, on voit bien que la plupart des jeunes ont préalablement bénéficié d'un suivi dans la construction de leur projet socio-professionnel. À la sortie des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, la plupart des jeunes majeurs ont acquis une autonomie financière (les éducateurs les aident à faire des économies au long de leur placement) et un logement. Cependant, certains d'entre eux vont par exemple loger temporairement dans un logement CROUS ou FJT, la question de l'hébergement se posera ainsi ultérieurement, nécessitant alors une orientation spécifique plusieurs mois après la fin de leur prise en charge. Certains sortent alors qu'ils sont en formation en alternance et vont devoir trouver à l'issue un emploi ou encore engager de nouvelles démarches administratives.

Les parcours des jeunes ne sont pas linéaires, et même lorsqu'ils semblent stabilisés à un moment donné, il peut arriver que la situation devienne chaotique quelques mois plus tard. C'est à ce moment que le dispositif « La Maille » prend tout son sens. ▲

<sup>3</sup> La plateforme numérique, développée par la CNAPE, pour guider les jeunes majeurs sortant du dispositif de protection de l'enfance vers l'autonomie : [www.la-base.org](http://www.la-base.org)

## RENCONTRE AVEC MATHIEU KLEIN, PRÉSIDENT DU HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL



Par Michaël Da Costa, responsable Vie associative

DEPUIS LE COVID, ON PARLE D'INVISIBILITÉ OU D'INVISIBILISATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX, NOTAMMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE. EN DÉPIT DES EFFORTS DU HAUT CONSEIL, LE LIVRE BLANC DU TRAVAIL SOCIAL A FINALEMENT ÉTÉ PEU RELAYÉ AU-DELÀ DES MÉDIAS SPÉCIALISÉS. COMMENT L'EXPLIQUER ET COMMENT CHANGER LA DONNE ?

Cette invisibilisation du travail social est un des constats de départ du livre blanc, elle est systémique et dépasse un contexte qui a certes accru ce sentiment de manque de reconnaissance ; il est donc difficile, même à la faveur d'un rapport important, de changer la donne. Au contraire, ce livre blanc livre une série de mesures de longue haleine qui indiquent sans détour la profondeur du changement à porter pour arriver à redonner au travail social la place qui devrait être la sienne.

Les sollicitations à l'endroit du HCTS et des comités locaux, pour présenter le livre blanc ou commenter les différentes actualités du travail social en lien avec cette production remise le 5 décembre dernier à une partie du Gouvernement sont néanmoins assez nombreuses. Le HCTS a même quelque peu fait évoluer son

rôle à la faveur du livre blanc en devenant une caisse de résonance publique des attentes et des besoins pour le travail social qu'il n'avait pas toujours été.

Pour ne pas éviter votre question que je comprends bien dans son sens politique, je dirais qu'effectivement la pleine prise en main du livre blanc reste à faire. Je me réjouis de mes échanges prochains avec la nouvelle Ministre Catherine Vautrin, en place depuis peu, et avec tous les responsables qui le souhaitent. Bien qu'il soit indispensable dans l'impulsion, le Gouvernement et l'administration centrale ne sont pas les seuls à pouvoir donner vie aux propositions du livre blanc : les partenaires sociaux, tous les employeurs publics, l'état local, les associations, les professionnels eux-mêmes ont aussi une part des leviers à leur main. Le HCTS va lui aussi poursuivre le travail issu du livre blanc pour encore affiner certaines propositions à travers de nouveaux groupes de travail établis pour la période 2024-2025 autour par exemple de l'approfondissement de la distinction entre l'accompagnement et l'accès aux droits dans le travail social, ou encore sur l'exploration de pistes concrètes pour rendre les organisations de travail plus à l'écoute et plus participatives donc attractives pour les travailleurs sociaux.

AVEZ-VOUS LE SENTIMENT QUE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT A DONNÉ DES SIGNAUX FAVORABLES ET SUFFISANTS À L'OUVERTURE DES GRANDS CHANTIERS DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE NOS SECTEURS ?

Des annonces très récentes ont été faites sur le sujet du travail social, à la lumière de la crise de ces métiers qui se poursuit, pour mobiliser notamment France Travail sur le chantier du recrutement ou des formations, ou sur le lancement d'une grande campagne nationale sur les métiers du social comme cela a pu être fait de manière spécifique sur les métiers de la petite enfance.

Surtout, la volonté de débloquer les négociations collectives sur la question des salaires a été affirmée par le pouvoir politique avec des premiers résultats attendus en juin pour les bas-salaires et les « oubliés du Ségur ». En outre, la mission de préfiguration de l'Institut National du Travail Social, comme annoncée à la remise du livre blanc, est désormais lancée. Il pourrait devenir un lieu de formation de haut niveau et un centre de ressources pour tous les métiers du travail social.

Il reste encore beaucoup d'étapes à franchir et des sujets à entreprendre

qui n'ont pas été évoqués : la question de la détermination de ratios d'encadrement<sup>1</sup>, l'incorporation des enjeux de transitions écologiques dans le travail social par exemple. Il faut poursuivre la présentation de cette vision d'ensemble sur les solutions à porter pour le travail social qui est dans le livre blanc.

**LE GROUPE SOCIALISTE, PAR L'INTERMÉDIAIRE DU DÉPUTÉ DELAPORTE, A DÉPOSÉ UNE PROPOSITION DE LOI VISANT À «REVALORISER LES MÉTIERS DU TRAVAIL SOCIAL» SUPPOSÉE REPRENDRE LES TRAVAUX DU LIVRE BLANC. CHANGER LA LOI EST-ELLE LA SOLUTION POUR AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE NOS MÉTIERS ?**

J'ai récemment été auditionné par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale où j'ai eu le sentiment d'une forte écoute de la part des représentants de la Nation. Ils sont directement interpellés par la situation du travail social, et par conséquent des établissements et services du champ social, dans leur circonscription sur le terrain. La crise du travail social impacte le quotidien de nombreuses personnes, de nombreuses familles, qui ne trouvent plus de réponses à leurs besoins d'accompagnement et ce sujet est donc forcément remonté à leurs oreilles.

Le pouvoir législatif joue son rôle quand il propose une loi qui pousse le Gouvernement à apporter des réponses.

Cependant, mais c'est un défaut global des lois notamment en France, ce sont les conditions d'application

et de financement réel qui permettent de dire que la situation progresse ou pas.

**LE LIVRE BLANC DU TRAVAIL SOCIAL PROPOSE DE NOMBREUX CHANTIERS SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, LA REFONTE DES CARRIÈRES PROFESSIONNELLES ET L'ENJEU MAJEUR DES REVALORISATIONS SALARIALES : NOMBRE DE CES QUESTIONS RELÈVENT DE LA NÉGOCIATION CONVENTIONNELLE EN COURS – PENSEZ-VOUS QUE L'AVENIR DE L'ATTRACTIVITÉ DE NOS MÉTIERS SE JOUE SUR LA CONCRÉTISATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE ÉTENDUE ? SI OUI, QUELLE PLACE PEUT OU DOIT Y JOUER LE POUVOIR POLITIQUE ?**

De très nombreuses autres propositions sont décrites dans le livre blanc pour améliorer l'attractivité globale des métiers du travail social. Notamment la question de la déburcaucratization du quotidien des travailleurs sociaux, en lien avec une simplification de l'accès aux droits des personnes me semble prioritaire. Nous sommes dans une crise de sens pour les travailleurs sociaux et c'est aussi ce sentiment d'être noyé dans des injonctions impossibles, du reporting inadéquat, un accompagnement, baclé car minuté et contraint, qui jouent fortement dans la grande démotivation qui touche le secteur.

Mais les conditions matérielles d'exercice et de reconnaissance jouent évidemment un rôle prioritaire. Le travail social n'est pas une

vocation pour des bonnes âmes... c'est une technicité, une professionnalité, des diplômés qui méritent d'être enfin reconnus à leur niveau d'exigence réelle, et d'être reconnus aussi pour la valeur sociale particulière de ces métiers.

**LE SECTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EST CONFRONTÉ AU DÉVELOPPEMENT DE L'INTÉRIM ET AU RECOURS AU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉ : CETTE DIVERSITÉ TRADUIT CERTES UN NOUVEAU RAPPORT AU TRAVAIL MAIS ELLE CONTRIBUE AUSSI À LA FRAGILISATION DES COLLECTIFS DE TRAVAIL. COMMENT NOS ASSOCIATIONS PEUVENT-ELLE COMPOSER AVEC CES NOUVELLES RÉALITÉS ?**

C'est un secteur qui suscite beaucoup d'inquiétudes sur le sujet de la situation des professionnels tant il est sensible pour l'accompagnement éducatif d'une part importante de la jeunesse déjà fragilisée. Le turnover excessif dans les équipes est un problème très important pour la continuité des accompagnements mais aussi dans la création d'équipes solides capables d'endurer un quotidien professionnel parfois difficile face à des parcours de vie cabossés.

Les associations employeuses peuvent, dans la mesure de leur possibilité notamment financières et organisationnelles, essayer de fidéliser leur personnel en créant des conditions favorables autour de l'autonomie, de la capacité d'initiative pour déployer des projets ou encore de la multiplication des temps d'échanges itératifs sur les pratiques. ▲

<sup>1</sup> ANMECS, la CNAPE, le GEPSO, enquête sur « l'organisation du travail éducatif et les taux d'encadrement dans les MECS », décembre 2022 : [www.anmecs.fr](http://www.anmecs.fr)



## PLAIDOYER : PORTER LA PAROLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANT



Par Thibaud Cado, responsable animation des territoires et développement de la CNAPE

**Près de quinze ans après que l'UNASEA soit devenue la CNAPE, les différentes instances et acteurs de la fédération questionnent le plaidoyer pour le faire évoluer au plus près des attentes des adhérents et l'ajuster aux changements à l'œuvre dans notre société.**

Lors de la création de la CNAPE, les réseaux sociaux étaient à leurs débuts, un volcan perturbait le trafic aérien européen, les enfants recevaient leur premier téléphone à l'âge de 13 ans (contre 9 aujourd'hui), et les lois de 2016 et 2022 n'existaient pas encore.

Ces quelques années représentent un bond significatif dans les changements sociétaux, technologiques et environnementaux, ce qui invite à revoir nos positions et à nous demander si elles demeurent pertinentes aujourd'hui.

Que défendons nous aujourd'hui ? Quel est rôle donner à notre fédération ? Pour y répondre, un travail de fond a été lancé par l'équipe nationale en lien avec les délégués territoriaux et le conseil d'administration. À l'occasion du séminaire à Lille en mars, des discussions collectives ont

été initiées entre les délégués territoriaux et l'équipe nationale pour explorer en profondeur la mission de la CNAPE. Deux axes de réflexion ont été menés de front : d'une part, le plaidoyer institutionnel visant à définir le rôle de la CNAPE vis-à-vis des acteurs du secteur et de ses membres, et d'autre part, le plaidoyer thématique centré sur le projet de protection de l'enfant que la fédération souhaite promouvoir.

Fédération militante ? Quelle place pour la fédération dans le tissu associatif ? Porte-voix des adhérents et/ou prestataire de services auprès de ses adhérents ? Ces interrogations, délibérément relatives, ont été soulevées pour explorer toutes les perspectives et encourager une liberté de parole à l'occasion des ateliers du séminaire. Il en découle que la fédération est le porte-parole historique et incontournable du secteur, se démarquant par son expertise et son soutien aux adhérents. La CNAPE est profondément engagée et doit continuer à l'être, parfois en sortant de sa zone d'intervention initiale.

Le plaidoyer thématique, d'une portée bien plus étendue, défend le

cadre idéal de la protection de l'enfant, le modèle associatif et le bien-être de l'enfant, en lien avec les travaux prospectifs réalisés en 2018. Sans surprise, **les besoins fondamentaux, la prise en compte de toutes les vulnérabilités, le respect des droits et l'indifférenciation des enfants, quelle que soit leur origine sociogéographique**, ont été au cœur des échanges. La crise de l'attractivité des métiers de l'humain, entraînant une surcharge pour les associations et une détérioration de la prise en charge des enfants, a également été un sujet central des discussions et des débats.

Les prochaines étapes consistent à poursuivre les échanges, cette fois-ci au niveau des délégations territoriales à partir de cet été. Les adhérents seront sollicités pour participer à cette dynamique collective, afin d'enrichir ces travaux et de progresser vers des objectifs qui seront peaufinés lors d'un séminaire réunissant le conseil d'administration et les délégués territoriaux à l'automne. Ces avancées seront ensuite présentées à tous d'ici l'assemblée générale 2025. ▲

## « HISTOIRES PARTAGÉES » : PROMOUVOIR LA LECTURE AU SERVICE DE L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

Par Marie-Pierre Auger, responsable Protection de l'enfance de la CNAPE

Sollicitée par les responsables nationaux de l'association « Lire et faire lire », la CNAPE soutient les « Histoires partagées » en communiquant l'ambition du projet à l'ensemble de ses adhérents. Actuellement mené au sein de 53 établissements publics dans 20 départements<sup>1</sup>, les promoteurs souhaitent étendre cette initiative au secteur associatif.

L'association « Lire et faire lire » vise à promouvoir le goût de la lecture chez les jeunes en favorisant le partage intergénérationnel. Les lecteurs bénévoles, principalement des personnes de plus de 50 ans, s'engagent à réaliser des séances de lecture régulières auprès de petits groupes d'enfants, dans des structures éducatives, culturelles et sociales, en collaboration avec les équipes pédagogiques. Cette activité vise à compléter l'apprentissage de la lecture à l'école et à prévenir l'illettrisme.

### ÉTENDRE LES HORIZONS DE LA LECTURE

Le projet « Histoires partagées » découle d'une convention triennale signée en 2020, renouvelée pour la

période 2023-2025 avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), dans le cadre de la stratégie gouvernementale de prévention et de protection de l'enfance. Cette initiative vise à étendre l'action de « Lire et faire lire » aux publics concernés par les mesures de prévention et de protection de l'enfance.

Les bénévoles interviennent par le biais de la lecture pour sensibiliser les enfants à l'objet-livre, stimuler leur imagination à travers la littérature jeunesse, favoriser l'appréciation de l'image, et éveiller leur curiosité en découvrant le monde qui les entoure. Grâce à la médiation intergénérationnelle, « Histoires partagées » contribue à l'ouverture culturelle des enfants.

Les bénévoles présentent des ressources et des conseils de lecture aux encadrants, favorisant ainsi la prolongation du lien avec l'enfant par le biais des livres.

Selon le contexte, le projet peut également s'ouvrir à des familles participant ensemble aux lectures, soutenant ainsi la parentalité en créant

des moments de lecture en famille, d'ouverture vers l'extérieur et de partage du plaisir d'apprendre. Les bénévoles sont spécifiquement formés pour proposer des lectures adaptées au cadre de la protection de l'enfance et à ses publics.

### UN FORMAT MODULABLE EN FONCTION DU PUBLIC

Entièrement gratuit et prioritairement destiné aux enfants de 0 à 12 ans, le projet revendique sa plasticité et son adaptabilité au contexte. Dans un premier temps, la déclinaison du projet est mise en dialogue avec les directions de l'établissement concerné. Le coordinateur départemental « Lire et faire lire » co-construit le projet en fonction des besoins des enfants. Le temps de lecture ainsi que la fréquence sont adaptés au contexte et à l'âge des enfants. La rédaction du contrat d'intervention formalise les engagements réciproques. ▲

Contact : Xavier Friolet  
E-mail : [xfriolet.lfl@gmail.com](mailto:xfriolet.lfl@gmail.com)  
Site internet : [www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)

<sup>1</sup> Aube, Aude, Calvados, Doubs, Gironde, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Marne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Pas-de-Calais, Haut-Rhin, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Vosges, Yonne, Val-d'Oise.

### ► LA CNAPE FÊTE LES 20 ANS DES CEF

Vingt ans après la création des centres éducatifs fermés (CEF), la CNAPE lance une campagne de communication positive qui vise à mettre en valeur l'action éducative menée dans ces établissements auprès des mineurs en conflit avec la loi.

Compte tenu de l'engagement historique de notre fédération auprès des associations gestionnaires de CEF (28 CEF sont gérés par ses membres sur les 35 associatifs en fonctionnement), la fédération tenait à fêter leurs 20 ans d'existence en 2024, au travers de trois rendez-vous.

#### DES PORTES OUVERTES COMMUNES AUX CEF DU SAH

Alors qu'il existe des similarités entre les CEF publics et privés, chaque établissement est marqué par des spécificités dans leur fonctionnement

et organisation que le service associatif habilité (SAH) tient à valoriser. À cet égard, des portes ouvertes seront organisées le vendredi 27 septembre 2024 par une quinzaine de CEF gérés par les associations membres de la CNAPE.

Chaque CEF mettra en avant les actions mises en place dans chaque établissement en lien avec le territoire. Ce sera également l'occasion d'échanger avec les jeunes pris en charge ainsi que les professionnels qui les accompagnent.

#### UN ÉVÈNEMENT TOP CEF

Porté par l'association ABCD, située dans les Hauts-de-France, l'évènement TOP CEF s'inscrit cette année dans le cadre des « 20 ans des CEF ». L'objectif est d'organiser un concours culinaire impliquant des jeunes placés dans une quinzaine de centres

éducatifs, répartis dans différentes régions de France, relevant à la fois du service public et du SAH.

Cette compétition se tiendra à Béthune, le vendredi 29 novembre 2024.

#### UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

La CNAPE clôturera l'année 2024 avec le lancement d'une campagne de communication centrée sur une rétrospective des 20 ans des CEF ainsi que des évènements précités. L'objectif est de valoriser le travail des professionnels des CEF et leur contribution essentielle à la société, notamment auprès des mineurs qu'ils accompagnent. ▲

[Comment inscrire sa scuterie aux portes ouvertes ?](#) [Contactez Alexia Martel : a.martel@cnappe.fr](#)

### ► « JEUNESSES EN REPRÉSENTATIONS DANS LE TRAVAIL SOCIAL » : DES ANNÉES 30 JUSQU'À NOS JOURS

*Organisé à l'occasion des 30 ans du CNAHES, en partenariat avec l'Université d'Angers les 3 et 4 octobre à Angers.*

Les archives du patrimoine archivistique du CNAHES constituent une ressource indispensable pour décrypter les représentations des jeunes concernés par les politiques *ad hoc*, telles que la protection de l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse ou encore la prévention. Meticuleusement conservées, ces archives retracent l'action éducative et sociale menée par une multitude d'acteurs professionnels et bénévoles au fil des décennies, auprès des enfants, de leurs familles et de leur entourage.

À la suite des émeutes de juin 2023, les médias ont véhiculé des représentations variées, parfois contradictoires, de la jeunesse, suscitant ainsi des questionnements politiques, sociologiques et éthiques à l'échelle nationale et internationale.

Dans ce contexte, le CNAHES organise des journées dédiées pour explorer les multiples facettes des jeunes, au-delà des stéréotypes, en s'appuyant sur des documents et articles archivés ainsi que des éléments iconographiques.

Divisée en séquences historiques allant des années 30 à aujourd'hui, ces journées visent à fournir un éclairage précieux sur les potentialités, les difficultés, les engagements et les espoirs des jeunes. Elles mettront également en lumière les défis systémiques auxquels ils sont confrontés, ainsi que le contexte familial et social dans lequel ils évoluent. En scrutant ces représentations, il s'agit de mieux appréhender les mobilisations des jeunes et en tirer des enseignements essentiels pour l'avenir. ▲



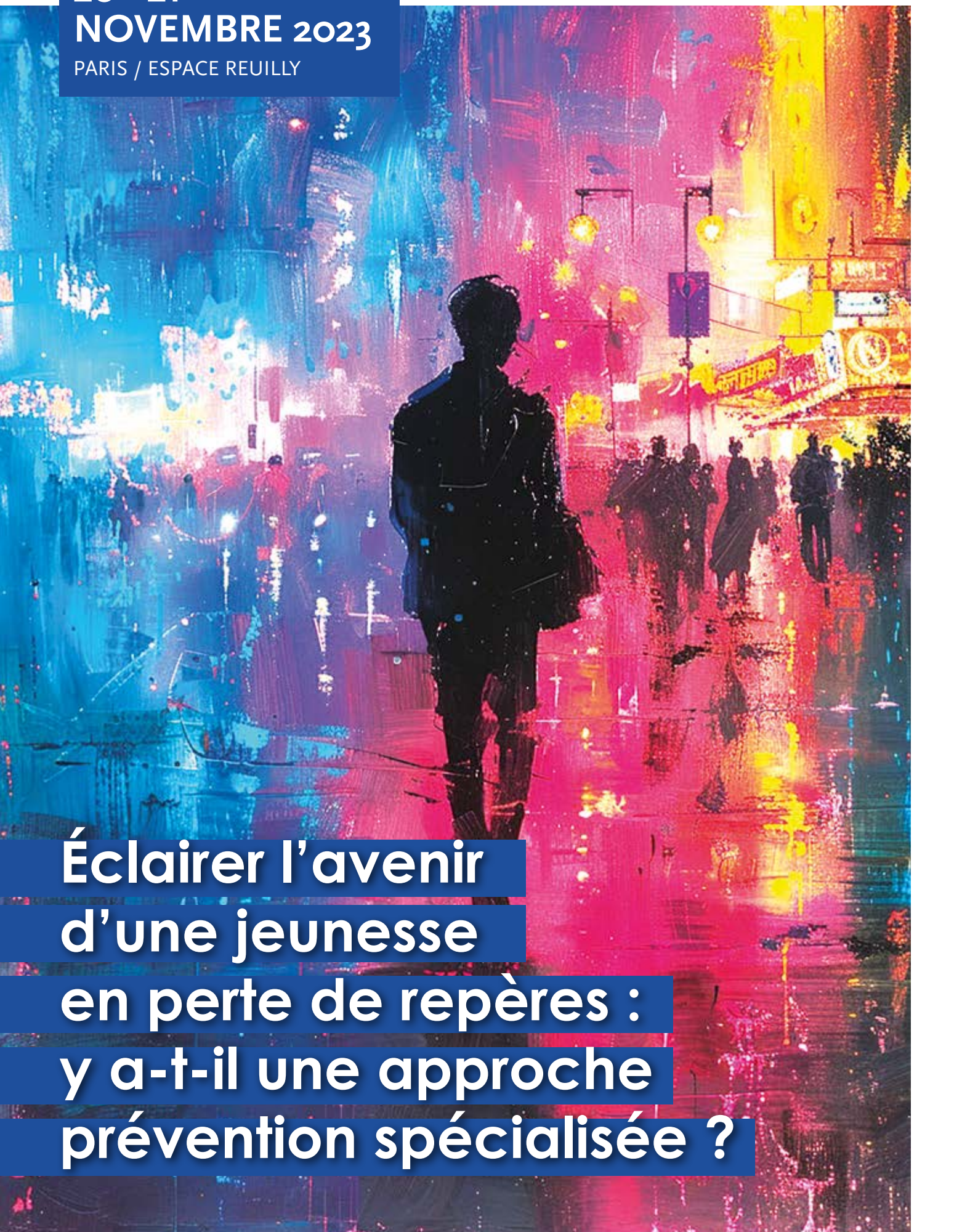
COLLOQUE ANNUEL  
DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

20 - 21  
NOVEMBRE 2023

PARIS / ESPACE REUILLY

CNÀPE

LA PROTECTION DE L'ENFANT



Éclairer l'avenir  
d'une jeunesse  
en perte de repères :  
y a-t-il une approche  
prévention spécialisée ?